

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHINON
COMMUNE DE CHAVEIGNES
Le Bourg
37120 CHAVEIGNES

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :
Vendredi 20 juillet 2018 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du motif de l'urgence
- ✓ Réhabilitation du logement communal du presbytère : choix de la maîtrise d'oeuvre

Séance du 20 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué d'urgence le 17 juillet 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES,

Etaient absents : Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ,
Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2018-07-20-01
APPROBATION DU MOTIF DE L'URGENCE

Monsieur Le Maire expose les motifs de la convocation d'urgence au Conseil Municipal.

Le Conseil Départemental a accordé une subvention pour la réhabilitation du logement du presbytère et demande la justification du commencement effectif des travaux (hors étude et maîtrise d'œuvre) impérativement avant le 15 novembre 2018 par la fourniture d'un ordre de service.

Afin de satisfaire cette requête, il convient de choisir un maître d'œuvre assez rapidement.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur l'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'initiative de Monsieur Le Maire et l'urgence de cette réunion. La séance est déclarée régulièrement ouverte.

DELIBERATION N°2018-07-20-02
REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL DU PRESBYTERE
CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur Le Maire informe que trois architectes ont répondu pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du logement communal du presbytère. Après analyse des offres, elles ont obtenu les notes suivantes :

	BOURDIN VILERET ROBIN et Ad Hoc Ingènerie	GARNIER JC et BET Poureau	JAMIN Ambroise et BET Poureau :
Prise en compte du programme et des objectifs imposés (30%)	0	15	0
Démarche et méthodes de travail précisant notamment la méthodologie mise en place sur l'aspect thermique du projet (20%)	0	10	0
Qualité de l'équipe dédiée (10%)	9	9	10
Montant de la tranche ferme HT	3 168,00 €	2 332.80 €	2 895.36 €
Montant de la tranche optionnelle HT	7 392,00 €	6 307.20 €	8 240.64 €
Montant total HT du marché	10 560,00 €	8 640,00 €	11 136,00 €
Notation sur 40 %	32.72	40,00	31.03
TOTAL DE NOTATION	41.72	74,00	41.03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit l'architecte Jean-Claude GARNIER et BET Poureau pour la réalisation de l'opération de réhabilitation du logement communal du presbytère pour un coût de 8 640.00 € HT. Il autorise le maire à signer tout document des rapportant à cette affaire. Les crédits seront inscrits au budget communal.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.